

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-1410

présenté par

M. Jean-Philippe Tangy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 5

À l'alinéa 6, après le mot :

« chaleur »,

insérer les mots :

« au sein de l'Union européenne, en priorité en France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à instaurer un critère de préférence industrielle au profit des industries européennes, et plus particulièrement des industries françaises.